

La Fièvre hémorragique à syndrome rénal

Questions - Réponses

1. Qu'est-ce que la fièvre hémorragique à syndrome rénal (FHSR) ? Comment est-ce que cela s'attrape ?

La fièvre hémorragique avec syndrome rénal (FHSR) est une maladie due à des virus du genre hantavirus. Les espèces pouvant être infectées par ce virus sont les rongeurs (essentiellement le campagnol roussâtre et accessoirement le mulot à collier) qui vivent dans les forêts et parfois dans les bâtiments avoisinants. La transmission de rongeur à rongeur se fait par la salive et les déjections de rongeurs atteints.

La maladie est transmise à l'homme à l'occasion de travaux ou de promenade en forêt ou en bordure de forêt. En effet, la contamination se fait en respirant le virus présent dans la poussière de bois ou la terre contaminées par les déjections des rongeurs infectés.

2. Quels sont les symptômes de cette maladie chez l'homme ?

Les premiers symptômes apparaissent une semaine à deux mois après la contamination. Cette maladie se présente comme un syndrome grippal (fièvre parfois avec frissons, maux de tête), accompagné de douleurs (musculaires, abdominales, dorsales...) qui peuvent être importantes, et d'éventuels troubles de la vue. Des signes hémorragiques discrets sont possibles (saignements des gencives, ecchymoses spontanées).

Elle est généralement bénigne, néanmoins des complications hémorragiques et rénales peuvent survenir, certains cas nécessitant une hospitalisation.

3. Quelle est la répartition géographique et la fréquence des cas ?

Ce virus est présent essentiellement dans le quart Nord-Est de la France, dans les régions Bourgogne, Franche-Comté, Alsace, Ile-de-France, Champagne-Ardenne, Picardie, Nord-Pas de Calais, Lorraine ; et également en Europe centrale depuis la Scandinavie et la Russie jusqu'en Allemagne. D'autres hantavirus se retrouvent aux Etats-Unis et sur le continent eurasiatique.

En France, on recense environ 50 à 100 cas par an (dont environ 50 % dans les Ardennes).

4. Quelles sont les personnes les plus concernées ?

Les personnes le plus susceptibles de contracter la maladie sont les personnes vivant à proximité d'une forêt ou qui travaillent ou ont des activités en forêt, dans les zones géographiques touchées.

Les activités qui favorisent la contamination, qui se fait par voie respiratoire, sont les travaux exécutés dans les bois ou à proximité, en particulier les manipulations de bois ou le nettoyage de locaux longtemps inoccupés, ainsi que toute activité qui met en suspension de la poussière ou de la terre (rénovation de vieux locaux poussiéreux, remblayage, etc.).

5. Que peut-on faire pour éviter d'être contaminé ?

Des précautions simples doivent être prises afin de diminuer le risque d'infection :

- éviter les contacts directs avec les rongeurs, vivants ou morts, ou leurs déjection ou leurs nids et porter au minimum des gants résistants et étanches en cas de manipulation de cadavres de rongeurs ;
- éviter de pénétrer dans des locaux fermés ou abandonnés en forêt ;
- limiter l'exposition aux poussières lors du nettoyage des locaux restés longtemps fermés ou inoccupés, susceptibles d'abriter ou d'avoir abrité des rongeurs : porter un masque, aérer et asperger d'eau (ou mieux, de désinfectant ou d'eau de javel) avant de nettoyer les sols. De préférence, utiliser l'aspirateur plutôt que le balai. Ne pas utiliser de jets d'eau à haute pression.
- lutter contre la présence de rongeurs :
 - dératiser les habitations situées en forêt ou en bordure de forêt, ainsi que les granges, caves, remises...
Deux techniques de dératisation peuvent être utilisées : la nourriture empoisonnée pour campagnols et mulots (vendue dans les jardinerias) à disposer en tas de 20 à 30 grammes le long des murs et à renouveler tant qu'ils sont consommés, et les pièges (tapettes classiques) appâtés avec un morceau de carotte. Quelle que soit la méthode employée, il est important de manipuler les cadavres et les appâts empoisonnés avec des gants de caoutchouc. Le mieux est ensuite de brûler les cadavres de rongeurs ou de les mettre dans un sac en plastique hermétiquement clos avant de les jeter à la poubelle.
 - empêcher l'accès des rongeurs dans les habitations ;
 - éviter de les attirer : protéger les aliments en les rendant inaccessibles aux rongeurs, éliminer les déchets en emballages hermétiques éliminer les abris utilisables par les rongeurs (stockage de bois...).

Pour les personnes susceptibles d'être en contact avec des rongeurs ou leurs déjections, et notamment les travailleurs, il est nécessaire de respecter les règles d'hygiène suivantes :

- Se laver les mains (eau et savon), systématiquement avant les repas, les pauses, et en fin de journée de travail ;
- Laver toute plaie, savonner, puis rincer, désinfecter et recouvrir d'un pansement imperméable, avant de manipuler du bois ou de travailler la terre en bordure de forêt ;
- Nettoyer régulièrement les vêtements de travail, gants, bottes.

6. Que faire quand on craint d'avoir été contaminé ?

En cas de fièvre et de douleurs survenant même plusieurs semaines après avoir pratiqué des activités à risque dans les zones géographiques touchées, consulter rapidement un médecin en lui signalant cette activité ou le contact possible avec un rongeur ou ses excréments.

7. Quel est le traitement ?

Il est avant tout symptomatique parce qu'il n'existe pas de traitement spécifique.

8. Quelle est la situation épidémiologique ?

Habituellement, on assiste à une augmentation cyclique du nombre de cas au printemps et en été, classiquement tous les 2 ou 3 ans. Les dernières années "épidémiques" sont 2005 avec 253 cas et 2007 avec 127 cas.

Le nombre de cas d'infections à hantavirus est depuis le début de l'année 2010 de 63 cas, contre 17 cas en 2009, à la même période. Une année dite épidémique est donc à craindre.

Les cas identifiés cette année sont localisés dans la zone habituellement affectée (quart Nord-Est de la France), avec une concentration plus importante que lors des épisodes précédents, dans les départements de la Marne et du Doubs, ainsi qu'en Alsace.

9. Quelles mesures sont mises en œuvre par les autorités publiques pour prévenir les infections à hantavirus ?

Parallèlement aux opérations de dératisation régulièrement organisées dans les zones concernées par les services spécialisés, les autorités sanitaires mettent en œuvre régulièrement des campagnes d'information ou de communication (relations presse, diffusion de dépliants, courriers d'information) visant à :

- Sensibiliser les populations potentiellement exposées afin de prévenir ou limiter la survenue d'autres cas en informant sur les mesures de prévention et les diverses recommandations ;
- Informer les professionnels de santé sur la situation épidémiologique et épizootique actuelle et le rappel des modalités de remontées épidémiologiques.

Une nouvelle campagne d'information est actuellement en cours.